PARIS
TERRES D'ENVOL
Aulnay-sous-Bois / Drancy / Dugny / Le Blanc-Mesnil
Le Bourget / Sevran / Tremblay-en-France / Villepinte

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
2|0|0|0|5|8|0|9|7|0|0|0|4|5	EPT PARIS TERRES D'ENVOL

POSTE COMPTABLE DE : SEVRAN

SERVICE PUBLIC LOCAL
REGIE DISTRIBUTION EAU TREMBLAY EN France

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : M4 - Services publics locaux

ANNEE 2017

Établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL
BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois cedex - 01 48 17 02 80 - www.paristerresdenvol.fr - contact@paristde.fr

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
3	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du compte administratif		
4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détil des restes à réaliser		
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
7	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses		
8	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes		
	III Vote du compte administratif		
9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	**Jointes**	**Sans objet**
	A - Eléments du bilan		
19	A1.1 - Etat de la dette - Détaol des crédits de trésorerie		X
20	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
22	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
23	A1.4 - Typologie de la répartition de l'encours	X	
24	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
26	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
27	A1.7 - Emprunts renégociés au cours de l'année N Typologie de la répartition de la dette		X
28	A1.8 - Etat de la dette -Autres dettes		X
29	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
29	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
29	A3.2 - Etalement des provisions		X
30	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
31	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
32	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
32	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
34	A6 - Etat des charges transférées		X
34	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
35	A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
35	A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties		X
36	A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
37	A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
37	A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
38	A10 - Etat des travaux en régie		X
	B - Engagements hors bilan		
39	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
40	B1.2 -Calcul du ratio d'endettement		X
41	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
42	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		X
42	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
42	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
42	B1.7- Etat des engagements reçus		X
43	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
43	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
45	C1.1 - Etat du personnel	X	
47	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie?		X
48	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		X
48	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
49	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	D Arrêté et signatures		
50	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L' Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	642 202,76	G	1 334 111,70	G-A	691 908,94
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	262 655,66	H	511 742,96	H-B	249 087,30
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C		I	287 567,01		
	Reports en section d'investissement (001)	D		J	82 573,46		
			(si déficit)		(si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
	TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	904 858,42	Q=G+H+I+ J	2 215 995,13	=Q-P	1 311 136,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E		K			
	Section d'investissement	F	359 494,47	L			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	359 494,47	=K+L			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	642 202,76	=G+I+K	1 621 678,71		979 475,95
	Section d'investissement	=B+D+F	622 150,13	=H+J+L	594 316,42		-27 833,71
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E +F	**1 264 352,89**	=G+H+I+J +K+L	**2 215 995,13**		**951 642,24**

DETAIL DES RESTES A REALISER (2)

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3		F **359 494,47**	L
21	Immobilisations corporelles	359 494,47	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	527 138,00	333 539,88	33 908,68		159 689,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 000,00	2 346,00	119 654,00		
014	Atténuations de produits	510 000,00	94 502,50			415 497,50
65	Autres charges de gestion courante	5 802,00				5 802,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 164 940,00**	**430 388,38**	**153 562,68**		**580 988,94**
66	Charges financières	33 766,68	16 671,46	17 095,22		
67	Charges exceptionnelles	28 200,00	24 485,02			3 714,98
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 226 906,68**	**471 544,86**	**170 657,90**		**584 703,92**
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	103 383,33				
042	***Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)***	439 627,00				439 627,00
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)***					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**543 010,33**				**439 627,00**
TOTAL		**1 769 917,01**	**471 544,86**	**170 657,90**		**1 024 330,92**

Pour information (3)					
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	1 347 950,00	1 301 237,54			46 712,46
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	24 300,00	14 485,14			9 814,86
Total des recettes de gestion courante		**1 372 250,00**	**1 315 722,68**			**56 527,32**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	20 500,00	18 389,02			2 110,98
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitaiton		**1 392 750,00**	**1 334 111,70**			**58 638,30**
042	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)***	89 600,00				89 600,00
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)***					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**89 600,00**				**89 600,00**
TOTAL		**1 482 350,00**	**1 334 111,70**			**148 238,30**

Pour information (3)					
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**287 567,01**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	871 443,13	84 512,42	359 494,47	427 436,24
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		**871 443,13**	**84 512,42**	**359 494,47**	**427 436,24**
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	178 143,24	178 143,24		
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		**178 143,24**	**178 143,24**		
45..1	**Total des opé. Pour compte de tiers (4)**				
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 049 586,37**	**262 655,66**	**359 494,47**	**427 436,24**
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)*	89 600,00			89 600,00
041	*Opérations patrimoniales (2)*				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**89 600,00**			**89 600,00**
TOTAL		**1 139 186,37**	**262 655,66**	**359 494,47**	**517 036,24**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	40 000,00	38 140,38		1 859,62
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisatons en cours				
Total des recettes d'équipement		**40 000,00**	**38 140,38**		**1 859,62**
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)	473 602,58	473 602,58		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		**473 602,58**	**473 602,58**		
45..2	**Total des opé. pour le compte de tiers (7)**				
Total des recettes réelles d'investissement		**513 602,58**	**511 742,96**		**1 859,62**
021	***Virement de la section d'exploitation (2)***	103 383,33			
040	***Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)***	439 627,00			439 627,00
041	***Opérations patrimoniales (2)***				
Total des recettes d'ordre d'investissement		**543 010,33**			**439 627,00**
TOTAL		**1 056 612,91**	**511 742,96**		**441 486,62**

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	82 573,46

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	367 448,56		367 448,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 000,00		122 000,00
014	Atténuation de produits	94 502,50		94 502,50
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	33 766,68		33 766,68
67	Charges exceptionnelles	24 485,02		24 485,02
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
	Dépenses d'exploitation - Total	**642 202,76**		**642 202,76**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	642 202,76

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	178 143,24		178 143,24
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	84 512,42		84 512,42
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciations des immobilisations*			
39	*Dépréciations des stocks et en-cours*			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	*Stocks*			
	Dépenses d'investissement - Total	**262 655,66**		**262 655,66**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	262 655,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf srocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 301 237,54		1 301 237,54
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
72	*Production immobilisée*			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	14 485,14		14 485,14
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	18 389,02		18 389,02
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes d'exploitation - Total	**1 334 111,70**		**1 334 111,70**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	287 567,01

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 621 678,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	38 140,38		38 140,38
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*			
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)*			
39	*Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)*			
45..2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	*Stocks*			
	Recettes d'investissement - Total	**38 140,38**		**38 140,38**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	82 573,46

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	473 602,58

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	594 316,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf srocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**527 138,00**	**333 539,88**	**33 908,68**		**159 689,44**
605	Achat d'eau	112 398,00	71 993,53	26 014,83		14 389,64
6061	Fournitures non stockables (eau, énergi	30 000,00	19 136,15			10 863,85
6064	Fournitures administratives	1 700,00	1 193,82			506,18
6068	Autres matières et fournitures	250,00	484,80			-234,80
61523	Entretien et réparations sur réseaux	71 000,00	35 352,16			35 647,84
61558	Entretet répar sur autres biens	27 450,00	8 377,56	7 893,85		11 178,59
6156	Maintenance	127 000,00	103 663,03			23 336,97
6161	Primes d'assurance multirisques	5 000,00				5 000,00
617	Etudes & recherches	10 000,00				10 000,00
618	Services exterieurs divers	1 000,00				1 000,00
62 (2)						
6231	Annonces et insertions	1 000,00				1 000,00
6237	Publications	2 000,00				2 000,00
6238	Divers	400,00	366,31			33,69
6241	Transports sur achats	40,00				40,00
6248	Transports de biens et transports collec	1 600,00	940,40			659,60
6256	Missions	200,00				200,00
6257	Réceptions	800,00	620,00			180,00
6261	Frais d'affranchissements	12 000,00	9 911,75			2 088,25
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	4 469,63			530,37
627	Frais cartes bancaires	20 000,00	311,54			19 688,46
6283	Entretien locaux	3 300,00				3 300,00
6288	Autres	10 000,00	3 310,64			6 689,36
634 (3)						
63512	Taxes foncières	1 500,00				1 500,00
6352	Taxes sur le chiffre affaire	2 000,00				2 000,00
6371	Redevance prelevement afbsn	41 000,00	35 268,18			5 731,82
6378	Reversement de la surtaxe communale	40 500,00	38 140,38			2 359,62
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**122 000,00**	**2 346,00**	**119 654,00**		
6218	Autres personnel exterieur	122 000,00		119 654,00		2 346,00
6415	Supplément familial		2 346,00			-2 346,00
014	**Atténuation de produits (4)**	**510 000,00**	**94 502,50**			**415 497,50**
701249	Reverst à l'aesn redevance pollutions	510 000,00	60 395,89			449 604,11
706129	Reverst à l'aesn modernisation de réseau		34 106,61			-34 106,61
739 (4)						
65	**Autres charges de gestion courante**	**5 802,00**				**5 802,00**
6541	Créances admises en non valeur	3 000,00				3 000,00
6542	Créances éteintes	2 800,00				2 800,00
658	Charges diverses de getion courante	2,00				2,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**1 164 940,00**	**430 388,38**	**153 562,68**		**580 988,94**
66	**Charges financières (b) (5)**	**33 766,68**	**16 671,46**	**17 095,22**		

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66111	Interets des emprunts et dettes	37 193,12	37 193,12			
66112	Interets rattachements icne	-3 426,44	-20 521,66	17 095,22		
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**28 200,00**	**24 485,02**			**3 714,98**
6711	Intérets moratoires	1 000,00				1 000,00
6718	Autres charges except sur opérations de	18 000,00	18 846,24			-846,24
673	Titres annulés sur exercices anterieurs	6 700,00	5 638,78			1 061,22
6742	Subventions excptionnelles d'équipement	2 500,00				2 500,00
68	**Dotations aux provisions (d) (6)**					
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)**					
022	**Dépenses imprévues (f)**					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 226 906,68**	**471 544,86**	**170 657,90**		**584 703,92**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des co mptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*Virement à la section d'investissement*	***103 383,33***				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (8), (9)*	***439 627,00***				***439 627,00***
6811	*Dotation aux amortissements*	439 627,00				439 627,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		543 010,33				439 627,00
043	*Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)*					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***543 010,33***				***439 627,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		**1 769 917,01**	**471 544,86**	**170 657,90**		**1 024 330,92**

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)

Montant des ICNE de l'exercice	17 095,22
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-20 521,66
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3 426,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des co mptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuation des charges**					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	**Produits des services, du domaine et ventes ...**	**1 347 950,00**	**1 301 237,54**			**46 712,46**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	610 000,00	554 033,98			55 966,02
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	46 000,00	41 802,73			4 197,27
701241	Redevance pollution d'origine domestique	225 000,00	207 733,01			17 266,99
70128	Autres taxes et redevances	280 000,00	279 510,34			489,66
704	Travaux	20 000,00	74 986,89			-54 986,89
706121	Redevance pour modernisation des réseaux	160 000,00	149 271,03			10 728,97
7065	Produit des commissions pour recouvremen	6 500,00	-6 500,00			13 000,00
7068	Autres prestations de service	300,00	399,56			-99,56
7071	Compteurs	150,00				150,00
73	**Produits isssus de la fiscalité (3)**					
74	**Subventions d'exploitation**					
75	**Autres produits de gestion courante**	**24 300,00**	**14 485,14**			**9 814,86**
752	Revenus des immeubles non affectes	24 300,00	14 485,14			9 814,86
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**1 372 250,00**	**1 315 722,68**			**56 527,32**
76	**Produits financiers (b)**					
77	**Produits exceptionnels (c)**	**20 500,00**	**18 389,02**			**2 110,98**
7714	Recouvrements sur créances admises en no	500,00				500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	18 000,00	18 389,02			-389,02
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00				2 000,00
78	**Reprises sur provisions (d) (4)**					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		**1 392 750,00**	**1 334 111,70**			**58 638,30**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cet article n'existe pas en M49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***	***89 600,00***				***89 600,00***
777	*Quote part des subventions d'investissem*	*89 600,00*				*89 600,00*
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (5)***					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***89 600,00***				***89 600,00***

TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	**1 482 350,00**	**1 334 111,70**			**148 238,30**

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	**287 567,01**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cet article n'existe pas en M49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	871 443,13	84 512,42	359 494,47	427 436,24
21531	Inst a caract specifique adduct d'eau	817 353,13	77 518,92	359 494,47	380 339,74
217561	Materiel specifique exploit distrib eau	49 090,00	6 993,50		42 096,50
2183	Matériel de bureau & matériel informatiq	5 000,00			5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	871 443,13	84 512,42	359 494,47	427 436,24
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	178 143,24	178 143,24		
1641	Emprunts en euros	178 143,24	178 143,24		
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	178 143,24	178 143,24		
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 049 586,37	262 655,66	359 494,47	427 436,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	***Opérations d'ordre transfert entre sections (5)***	***89 600,00***			***89 600,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	***89 600,00***			***89 600,00***
139111	*Amortissement subv afbsn*	*89 600,00*			*89 600,00*
15 ...	*Provisions pour risques et charges*				
29,,,	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*				
39,,,	*Provisions pour dépréciation des stocks en cours*				
49...	*Provisions pour dépréciation des comptes de tiers*				
59...	*Provisions pour dépréciation des comptes financiers*				
	Charges transférées				
041	***Opérations patrimoniales (7)***				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***89 600,00***			***89 600,00***

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 139 186,37	262 655,66	359 494,47	517 036,24

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**40 000,00**	**38 140,38**		**1 859,62**
1314	Subvention d'équipement : commune	40 000,00	38 140,38		1 859,62
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**				
20	**Immobilisations incorporelles**				
21	**Immobilisations corporelles**				
22	**Immobilisations reçues en affectation**				
23	**Immobilisations en cours**				
	Total des recettes d'équipement	**40 000,00**	**38 140,38**		**1 859,62**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**473 602,58**	**473 602,58**		
1068	Autres reserves	473 602,58	473 602,58		
165	**Dépôts et cautionnements reçus**				
18	**Compte de liaison : affectation à**				
26	**Participations et créances rattachées à des particip.**				
27	**Autres immobilisations financières**				
	Total des recettes financières	**473 602,58**	**473 602,58**		
45...2..	**Opé. pour compte de tiers n°... (3)**				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		**513 602,58**	**511 742,96**		**1 859,62**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*103 383,33*			
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)*	*439 627,00*			*439 627,00*
281351	*Amortissement i g a a c*	*4 824,00*			*4 824,00*
281355	*Amo inst gen agencement amenagement*	*20 872,00*			*20 872,00*
281531	*Amortissements reseaux eau*	*380 638,00*			*380 638,00*
2817561	*Amortissement compteurs*	*31 131,00*			*31 131,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informati*	*1 632,00*			*1 632,00*
28184	*Autres immobilisations corporelles : mob*	*530,00*			*530,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*543 010,33*			*439 627,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*543 010,33*			*439 627,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 056 612,91	511 742,96		441 486,62

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	82 573,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES		A			B
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES		C			D
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice
(4) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montants des tirages en 2017	Montants des remboursements 2017		Encours restant dû au 31/12/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					**2 646 586,57**									
1641 Emprunts en euros (Total)					2 646 586,57									
2 / 0071431	Caisse d'épargne	25/07/2001	25/07/2001	25/07/2002	286 802,18	F		5,60	5,62	EUR	A	P	N	A-1
3 / 499 069 87 801	Crédit agricole d'IdF	28/02/2002	28/03/2002	29/03/2003	219 992,00	F		5,46	5,17	EUR	A	P	N	A-1
5 / 0208031	Caisse française Financ. Local	08/01/2003	08/01/2003	01/08/2003	171 822,39	F		4,83	4,88	EUR	S	C	N	A-1
401 / 60109961293	Crédit agricole d'IdF		01/03/2004	01/08/2004	237 000,00	F		4,34	4,34	EUR	A	P	N	A-1
406 / 337957019	Crédit agricole d'IdF		01/07/2004	01/07/2005	154 600,00	F		4,33	4,31	EUR	A	C	N	A-1
502 / 60126773576	Crédit agricole d'IdF		22/03/2005	23/06/2005	250 000,00	F		3,66	3,66	EUR	A	P	N	A-1
603 / 05341400	agence de bassin seine-normand		25/10/2006	25/10/2007	67 900,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
701 / 60151357802	Crédit agricole d'IdF	03/05/2006	03/05/2006	03/05/2007	175 000,00	F		3,78	3,78	EUR	A	P	N	A-1
702 / 06225300	agence de bassin seine-normand	24/01/2007	24/01/2007	24/01/2008	56 040,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
703 / 06225301/78684	agence de bassin seine-normand		26/04/2007	26/04/2008	37 960,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
706 / 71224	agence de bassin seine-normand	13/06/2007	05/02/2008	30/01/2009	32 217,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
801 / 0257880	Caisse française Financ. Local	28/04/2008	30/04/2008	01/01/2009	175 000,00	F		4,53	4,53	EUR	A	P	N	A-1
802 / 071224 01	agence de bassin seine-normand	05/06/2008	05/05/2008	03/04/2009	43 515,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
901 / 60250451629	Crédit agricole d'IdF	22/04/2009	27/04/2009	27/04/2010	245 000,00	F		4,26	4,27	EUR	A	P	N	A-1
902 / 10046411/01	agence de bassin seine-normand	26/02/2008	05/05/2009	04/05/2010	71 593,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
2001002 / 60276099913	Crédit agricole d'IdF	25/06/2010	26/07/2010	01/11/2011	280 000,00	F		3,36	3,36	EUR	A	P	N	A-1
2010001 / 10116631/01	agence de bassin seine-normand	13/03/2009	08/07/2010	05/07/2011	23 345,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
2013001 / 10357421/01	Agence Eau Seine Normandie	12/10/2013	17/12/2013	16/12/2014	118 800,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					**2 646 586,57**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine : Exemple A-1, Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		941 910,86					178 143,24	37 193,12	0,00	17 095,22
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		941 910,86					178 143,24	37 193,12	0,00	17 095,22
2 / 0071431	N	0,00		84 625,62	3,56	F		5,60	18 427,92	5 771,00	0,00	2 040,42
3 / 495 069 87 801	N	0,00		76 432,67	4,24	F		4,56	13 345,97	4 093,92	0,00	2 523,69
5 / 0208031	N	0,00		47 251,15	5,09	F		4,83	8 591,12	2 593,44	0,00	944,59
401 / 60109961293	N	0,00		20 410,53	0,56	F		4,34	19 561,54	1 734,79	0,00	366,63
406 / 337957019	N	0,00		20 613,29	1,50	F		4,33	10 306,67	1 338,83	0,00	443,60
502 / 60126773576	N	0,00		40 512,12	1,46	F		3,66	19 189,70	2 185,09	0,00	770,20
603 / 05341400	N	0,00		18 106,66	3,82	F		0,00	4 526,66	0,00	0,00	0,00
701 / 60151357802	N	0,00		56 550,89	3,34	F		3,78	12 874,26	2 624,27	0,00	1 407,27
702 / 06225300	N	0,00		18 680,00	4,07	F		0,00	3 736,00	0,00	0,00	0,00
703 / 062253017/8684	N	0,00		12 653,32	4,32	F		0,00	2 530,67	0,00	0,00	0,00
706 / 71224	N	0,00		12 886,80	5,08	F		0,00	2 147,80	0,00	0,00	0,00
801 / 0257860	N	0,00		82 933,79	5,00	F		4,53	11 603,05	4 291,58	0,00	3 746,46
802 / 071224 01	N	0,00		17 406,00	5,25	F		0,00	2 901,00	0,00	0,00	0,00
901 / 60250451629	N	0,00		133 389,93	6,32	F		4,26	16 071,01	6 367,04	0,00	3 835,63
902 / 10046411/01	N	0,00		33 410,04	6,34	F		0,00	4 772,87	0,00	0,00	0,00
2001002 / 60278059913	N	0,00		166 477,19	7,84	F		3,36	17 660,67	6 193,16	0,00	916,53
2010001 / 10116631/01	N	0,00		12 450,69	7,51	F		0,00	1 556,33	0,00	0,00	0,00
2013001 / 10357421/01	N	0,00		87 120,00	10,96	F		0,00	7 920,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		**0,00**		**941 910,86**					**178 143,24**	**37 193,12**	**0,00**	**17 095,22**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2017	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2017
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un Indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	18 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	941 910,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements(6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux(7)	Index(8)	Niveau de taux(9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts(13)	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES EN COURS DE L'ANNEE 2017 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2017	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL GENERAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N,
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres :
- Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T :trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.8

A1.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/2017 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts(3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Auprès des organismes de droit public					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					

(1) Il s'agit des cas ou une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des interêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des interêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

ELEMENTS DU BILAN	**IV**
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	**A2**
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	**A3.1**
ETALEMENT DES PROVISIONS	**A3.2**

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
	Néant		

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Montant des reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires Provisions spéciale de réévuation Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux Provisions pour pertes de change Autres provisions pour risques		Néant				
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations - des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRE						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux Provisions pour pertes de change Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des stocks d'autress approvisionnements et de marchandises - des comptes de tiers - des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRE						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
		Néant				

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		**267 743,24**	**178 143,24**		**89 600,00**
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		**267 743,24**	**178 143,24**		**89 600,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)**	**178 143,24**	**178 143,24**		
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	178 143,24	178 143,24		
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	**Dotations, fonds divers et réserves** (reversements)				
13	**Subventions d'investissement** (remboursements)				
26	**Participations et créances rattachées**				
27	**Autres immobilisations financières**				
020	**Dépenses imprévues**				

Transferts entre sections = C+ D		***89 600,00***			***89 600,00***
040	***Reprises sur autofinancement antérieur*** (C)***(1)***	***89 600,00***			***89 600,00***
139111	*Amortissement subv afbsn*	*89 600,00*			*89 600,00*
	Charges transférées (D) = E + F + G (1)				
	Travaux en régie (E)				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)				
	Stocks et en-cours (G)				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	CUMUL
Dépenses	**I**	**D001**	**IV**
	178 143,24		**178 143,24**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d		543 010,33			439 627,00
Ressources propres externes (a)					
Autres recettes financières (b)					
Transferts entre sections (c)		*439 627,00*			*439 627,00*
281351	Amortissement i g a a c	4 824,00			4 824,00
281355	Amo inst gen agencement amenagement	20 872,00			20 872,00
281531	Amortissements reseaux eau	380 638,00			380 638,00
2817561	Amortissement compteurs	31 131,00			31 131,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	1 632,00			1 632,00
28184	Autres immobilisations corporelles : mob	530,00			530,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (d)*	*103 383,33*			

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
		82 573,46	473 602,58	556 176,04

		Montant
Dépenses financières	IV	178 143,24
Recette financières	V	
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (3)	-178 143,24
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3)	-178 143,24
Résultats hors charges transférées	V = (II + D001)	-178 143,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.
(3) Indiquer le signe algébrique.
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art.	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'odre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**	**Article (2)**	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	Charges à caractèrere général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
014	Atténation de produits		74	Subvnetions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)		78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**		

Néant

042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*		*042*	*0*	
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*		*043*	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	
023	*Virement à la section d'investissement*				
Total des dépenses d'ordre			**Total des recettes d'ordre**		
D 002 (5)			**R 002 (5)**		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			**TOTAL GENERAL DES RECETTES**		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'équipement	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
26	Particip. et créances rattachées à des particp.		23	Immobilisation en cours	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particp.	
Opérations d'équipement n° ...(1 ligne par opé.)			27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**		
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*		*040*	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	
041	*Opérations patrimoniales*		*041*	*Opérations patrimoniales*	
			021	*Virement de la section de fonctionnement*	
Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***		
D 001 (4)			**R 001 (4)**		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			**TOTAL GENERAL DE RECETTES**		

Néant

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				Néant			

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :

DEPENSES 4581

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des réalisations
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)			Néant			

RECETTES 4582

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
- Financement par le tiers						
- Financement par d'autres tiers			Néant			
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financ. par empr. à la charge du tiers (2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	A8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A8.2

A8.1 - ETAT DES ENTREEES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisiition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

Voir pages suivantes

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

Néant

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	Néant
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A9.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A9.2

A9.1 - ETAT DES ENTREEES D' IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisiition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

Néant

A9.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

Néant

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	*Travaux en régie*		
	TOTAL GENERAL		I

Néant

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	TOTAL GENERAL	

Néant

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de (...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation ou par opération

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I) **Recettes réelles de fonctionnement** **Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement**	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-ments (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année	Profil								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP																		
Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des EP																		
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																		
Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)																		

Néant

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel , X pour autres à préciser.
(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations d'échange éventuelles.S'agissant du niveau de taux,indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.
(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).
(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilsée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIFA AUX GARANTIES D' EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D' EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I/II**

Néant

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.
(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organismse	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		Néant			

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									

Néant

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rénumération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

Néant

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés (1)						
TOTAL							

Néant

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en caital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à veser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

Néant

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	 B2.1 B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N
	Néant		

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N
	Néant		

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N
Néant			

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N
Néant			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2**	**2**	**4**	**2,33**		
Adjoint Administratif	C	1		1	1		
Adjoint Administratif principal 2e classe	C	1	1	2	1,33		
Rédacteur	B		1	1	0		
FILIERE TECHNIQUE (c)			**1**	**1**	**0,33**		
Ingénieur	A		1	1	0,33		
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à l EPTP. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.
Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : police
OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 0000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création , de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Néant			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C2 C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)		Néant		
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière ...		Néant				

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 139 186,37	262 655,66	359 494,47	622 150,13
RECETTES	1 139 186,37	594 316,42		594 316,42
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 769 917,01	642 202,76		642 202,76
RECETTES	1 769 917,01	1 621 678,71		1 621 678,71

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets) (1)

BUDGET /Numéro SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 139 186,37	262 655,66	359 494,47	622 150,13
RECETTES	1 139 186,37	594 316,42		594 316,42
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 769 917,01	642 202,76		642 202,76
RECETTES	1 769 917,01	1 621 678,71		1 621 678,71
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 909 103,38	904 858,42	359 494,47	1 264 352,89
TOTALAGREGE DES RECETTES	2 909 103,38	2 215 995,13		2 215 995,13

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.